



Le point de vue des jeunes sur la protection de la vie privée

La plupart des jeunes se soucient de la vie privée, notamment de la protection de leurs renseignements personnels. Les jeunes sont d'avis que le gouvernement devrait jouer un rôle actif dans la sensibilisation du public à l'égard de l'importance de la confidentialité, en plus de s'assurer que la vie privée du public est protégée par la loi.

De 2016 à 2019, le ministère de la Justice Canada a organisé des rencontres avec de jeunes Canadiens pour connaître leur point de vue sur différentes questions relatives à la justice. Les jeunes retenus pour ces projets de mobilisation de la jeunesse n'ont reçu aucune formation particulière ou information spécialisée, mais leurs points de vue et leurs perspectives sur des questions relatives à la justice pourront éclairer les décisions stratégiques, notamment en ce qui concerne les campagnes d'information du public.

Les autres constats¹

- Bien que les jeunes ne se soucient pas outre mesure de l'accès des organisations gouvernementales et privées (p. ex. entreprises de marketing et de médias sociaux) à leurs renseignements personnels, ils ont dit se préoccuper de la confidentialité dans certaines situations précises (p. ex. se faire voler sa carte de crédit, être suivi, etc.).
- La plupart des jeunes ne se soucient pas trop des caméras de surveillance publiques ou de l'accès du gouvernement aux propos publiés sur les médias sociaux. Ils considèrent que les collectivités et les médias sociaux sont des espaces publics.
- La majorité des jeunes s'attendent à ce que le gouvernement communique de l'information à l'interne, entre différents ministères et organismes. Ils reconnaissent que, dans certains cas, la communication de renseignements est à leur avantage (p. ex. communication de renseignements entre un hôpital et une compagnie d'assurance).
- Dans le cadre des discussions sur la protection de la vie privée, les jeunes ont insisté sur l'importance d'établir des normes explicites et claires en matière de consentement en ce qui concerne l'utilisation de tous les renseignements personnels. Certains sont même d'avis qu'il s'agit là d'un droit.

- Les jeunes se soucient du fait que les dispositions législatives sur la protection de la vie privée ne les protègent pas dans certaines situations, notamment en cas de cyberintimidation, de chantage, de vol d'identité ou de propos racistes sur les plateformes de médias sociaux.
- Les jeunes dans les collectivités éloignées n'ont pas autant de préoccupations en matière de confidentialité que les autres. De plus, certains jeunes Autochtones n'ont exprimé aucune préoccupation quant à la confidentialité de leurs renseignements personnels.
- Dans l'ensemble, les jeunes sont ouverts à la communication de leurs renseignements personnels à des fins de planification et pour s'attaquer à des enjeux sociaux.

Une analyse plus poussée

Les jeunes veulent être informés des conséquences positives et négatives éventuelles de la protection de la vie privée, comme les modalités des contrats de service, les situations dans lesquelles ils sont ou ne sont pas protégés, etc. Ils sont d'avis que la protection de la vie privée devrait être intégrée au programme scolaire et que plus d'information devrait être communiquée d'une manière accessible et conviviale pour les jeunes. Ils ont suggéré de publier de courtes vidéos et annonces pertinentes (« tendance ») sur les plateformes de médias sociaux (p. ex. Instagram et Snapchat).

Les jeunes estiment que tous les Canadiens devraient savoir quels sont les renseignements personnels que les organisations et le gouvernement détiennent à leur sujet et qu'ils devraient avoir un droit d'accès à ces renseignements. Ils sont d'avis que les organisations et les institutions gouvernementales devraient anonymiser les données qu'elles utilisent dans le cadre de recherches ou qu'elles rendent publiques.

En ce qui concerne leurs renseignements personnels, les jeunes ont affirmé être généralement à l'aise à l'idée de communiquer leur nom, leur âge, leur lieu de travail, leurs caractéristiques physiques, leur adresse électronique et leurs préférences en tant que consommateur en vue d'obtenir de meilleurs services auprès de sources crédibles. Ils sont toutefois moins disposés à communiquer des détails tels que leur situation conjugale, leurs contacts, leur numéro de téléphone, leur lieu de résidence ou adresse, leurs mots de passe et leur date de naissance.

Lorsqu'il s'agit de négocier la confidentialité, la plupart des jeunes jugent difficile d'en examiner les modalités d'application, mais certains ont indiqué être disposés à effectuer des recherches avant d'utiliser un service ou une technologie qu'ils connaissent peu. Les jeunes acceptent plus facilement d'avoir confiance en un service ou une nouvelle technologie que leurs amis utilisent ou qui possède déjà un grand nombre d'utilisateurs.

Les jeunes ont indiqué se soucier de l'accès du gouvernement à des renseignements qui ont été communiqués à des organisations privées, comme les sociétés Ancestry ou 23andMe qui se penchent sur l'identité ethnique de leurs clients. Les jeunes s'opposent catégoriquement à ce que leurs renseignements personnels soient communiqués à des gouvernements étrangers. En général, ils ont exprimé des préoccupations au sujet de la compréhension des lois sur la protection de la vie privée et de la façon dont ces lois s'appliquent dans d'autres pays et avec les autres gouvernements.

Dans l'ensemble, les jeunes conviennent qu'une mauvaise utilisation des renseignements personnels par des membres d'une organisation ou par des fonctionnaires devrait avoir des conséquences, mais considèrent que ce n'est généralement pas le cas au Canada. Au nombre des conséquences mentionnées, notons des amendes ou des sanctions, une mise à pied ou une suspension (ou un changement de poste), des excuses publiques, une rétribution aux personnes touchées (s'il y a lieu) et une incarcération, selon la gravité de la situation.

Méthodologie

Le ministère de la Justice Canada, de concert avec la Commission des étudiants du Canada², a réalisé des projets de participation des jeunes de 2016 à 2019. Les points de vue, les perceptions et les attentes des jeunes en ce qui a trait au système de justice pénale ont été examinés dans le cadre de chaque projet. L'examen a été effectué par un nouveau comité action jeunesse du ministère de la Justice³ qui a demandé aux jeunes issus de projets d'action communautaire dirigés par des jeunes de s'exprimer⁴ et également par la tenue de la conférence *#LeCanadaquenoussouhaitons*⁵. Les constats résumés dans le présent document sont tirés du Projet de participation des jeunes au système de justice pénale de 2018-2019.

Projet de participation des jeunes au système de justice pénale 2018-2019 – Quinze membres du Comité action jeunesse du ministère de la Justice Canada représentant les populations autochtones, non autochtones, rurales, urbaines et autres ont pris part à des appels effectués aux deux semaines, en plus de participer à la diffusion de contenu en matière de justice par l'entremise d'un groupe Facebook et d'un groupe Messenger, de juin 2018 à avril 2019. En mars 2019, plus de 150 jeunes de partout au Canada se sont réunis à l'occasion de la conférence annuelle *#LeCanadaquenoussouhaitons*. À cette occasion, dix-huit jeunes qui participaient à la conférence ont formulé des recommandations à l'intention du ministère de la Justice Canada et ont collectivement présenté leurs recommandations auprès de tous les participants à la conférence. Ce projet était articulé autour des multiples enjeux pertinents pour le travail du ministère de la Justice Canada. Aux fins de cette recherche, la question à l'étude traitait de l'accès à la justice.

Ce résumé portant sur les données recueillies auprès de deux sources :

- 1) Les propos des membres du Comité action jeunesse du ministère de la Justice. Il s'agit de jeunes de presque toutes les provinces et tous les territoires qui reflètent la diversité des identités, y compris celles de la race, de l'origine ethnique, de la religion et du genre. Ces jeunes ont participé à deux discussions d'une heure sur la protection de la vie privée qui se sont tenues en février 2019.
- 2) Les recommandations formulées et présentées par les jeunes participants à la conférence *#LeCanadaquenoussouhaitons* de 2019. La majorité des 18 jeunes ont déclaré être autochtones.

Pour de plus amples renseignements sur les constats ou les sondages mentionnés dans le présent document, veuillez communiquer avec la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice Canada (rsd.drs@justice.gc.ca).

¹ Sauf indication contraire, tous les constats sont tirés du Projet de participation des jeunes au système de justice pénale 2018-2019.

² La Commission des étudiants du Canada est un organisme caritatif national qui a pour mission d'appuyer les jeunes afin que leurs idées pour améliorer leurs propres vies et celle des autres soient mises en pratique. Le Centre d'excellence pour l'engagement des jeunes est un réseau de jeunes, d'organismes de jeunes et d'universitaires qui s'emploie à prouver les avantages de la mobilisation des jeunes et de leur perfectionnement positif.

³ La Commission a choisi des membres pour participer au Comité action jeunesse du ministère de la Justice Canada. Les jeunes sélectionnés venaient de partout au pays, avaient entre 12 et 22 ans, vivaient dans des collectivités urbaines et rurales, provenaient de milieux et de cultures diversifiés et avaient différentes expériences de vie.

⁴ Dans le cadre des projets d'action communautaire, les membres du Comité action jeunesse devaient recueillir des données dans leur collectivité en demandant à leurs pairs de répondre aux questions préétablies. Les jeunes pouvaient mener un sondage, diriger un groupe de discussion ou effectuer des entrevues pour obtenir des données.

⁵ Lors de la conférence Le Canada que nous souhaitons, l'équipe thématique SJP (un groupe diversifié de jeunes de partout au Canada) a formulé des recommandations à l'intention des décideurs et d'autres jeunes Canadiens au sujet du système de justice pénale.